Les Compagnies
Loblaw
Limitée

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Loblaw annonce une croissance des produits de 5,2 % au deuxième trimestre, ce qui reflète la hausse de l'achalandage et du chiffre d'affaires unitaire, et la taille accrue des paniers d'épicerie

BRAMPTON, ONTARIO, le 24 juillet 2025 Les Compagnies Loblaw Limitée (TSX : L) (« Loblaw » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers non audités pour le deuxième trimestre clos le 14 juin 2025.[1)]

Au cours du trimestre, Loblaw a affiché de solides résultats en poursuivant ses efforts pour offrir qualité, valeur, service et commodité aux Canadiens, dans l'ensemble de son réseau de magasins et de plateformes numériques à l'échelle du pays. La forte croissance du chiffre d'affaires a été portée par l'ouverture de nouveaux magasins et par l'amélioration du chiffre d'affaires des magasins comparables, et les offres axées sur la valeur au quotidien, les récompenses personnalisées du programme de fidélisation PC Optimum[MC] et les promotions percutantes ont favorisé l'engouement des consommateurs. Dans le secteur de l'alimentation au détail, les consommateurs ont continué de privilégier la valeur, ce qui s'est traduit par une performance supérieure des bannières à escompte et Real Canadian Superstore. Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, l'achalandage dans les magasins comparables, la taille du panier d'épicerie et le nombre d'articles achetés ont tous affiché une hausse. Dans le secteur de l'alimentation au détail, le volume (en tonnes) a également progressé, témoignant d'une croissance solide des parts de marché, tant dans le secteur des magasins à escompte que dans celui des magasins traditionnels. Dans le secteur des pharmacies au détail, les médicaments sur ordonnance et les services de soins de santé ont affiché une vigueur constante, grâce à la croissance des médicaments de spécialité. L'augmentation du chiffre d'affaires tiré des produits de l'avant du magasin s'est poursuivie, notamment dans les catégories de produits de beauté haut de gamme, bien qu'elle ait été atténuée par le retrait stratégique des tablettes de certaines catégories de produits électroniques. Loblaw a poursuivi la mise en œuvre de son plan annuel visant à ouvrir environ 80 nouveaux magasins et 100 pharmacies dotées de cliniques de soins pharmaceutiques, offrant ainsi à plus de collectivités canadiennes, accès à des produits d'épicerie de qualité abordables et à des soins de santé. Dans le cadre de ce plan, 10 magasins et 12 cliniques de soins pharmaceutiques ont ouvert leurs portes au cours du trimestre, ce qui a porté à 20 magasins et à 23 cliniques de soins pharmaceutiques, le total des ouvertures depuis le début de l'exercice. Parallèlement, la société a continué de mener à bien la mise en exploitation de son centre de distribution à East Gwillimbury.

Par ailleurs, Loblaw a annoncé aujourd'hui un fractionnement d'actions ordinaires à raison de 4 pour 1, afin de maintenir l'accessibilité de ses actions ordinaires pour les investisseurs individuels et les milliers d'employés qui participent au régime d'actionnariat à l'intention des salariés de la société. Ce fractionnement n'aura aucun effet dilutif sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires. Il sera réalisé sous la forme d'un dividende en actions. De plus amples renseignements sont fournis dans le communiqué distinct publié par la société le 24 juillet 2025.

« Les Canadiens sont en quête de valeur, de qualité et de service, et, de plus en plus, nous récompensent pour les efforts que nous déployons pour répondre à leurs besoins, ce qui se traduit par une croissance du chiffre d'affaires et des parts de marché », a déclaré Per Bank, Président et chef de la direction de Les Compagnies Loblaw Limitée. « Grâce à l'ouverture de nouveaux magasins, dont 61 ont vu le jour depuis l'an dernier, nous faisons en sorte que davantage de collectivités à travers le Canada aient accès à notre offre axée sur la valeur. »

FAITS SAILLANTS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2025

- Les produits se sont établis à 14 672 millions de dollars, en hausse de 725 millions de dollars, ou 5,2 %.
  - La vente de Wellwise de Shoppers[MD] (« *Wellwise* ») a été finalisée au premier trimestre de 2025. Les produits liés à *Wellwise* se sont établis à néant au deuxième trimestre de 2025 (21 millions de dollars en 2024). Compte non tenu de l'incidence des produits liés à *Wellwise*, les produits se sont accrus de 5,4 %.
- Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est chiffré à 14 389 millions de dollars, en hausse de 731 millions de dollars, ou 5,4 %.
  - Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail (Loblaw) a augmenté de 3,5 %.
  - Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail (Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix) a augmenté de 4,1 %, le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé ayant affiché une augmentation de 6,2 % et le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin ayant progressé de 1,7 %.
- Le chiffre d'affaires tiré du commerce électronique a augmenté de 17,5 %.
- Le résultat d'exploitation s'est établi à 1 239 millions de dollars, en hausse de 371 millions de dollars, ou 42,7 %.
- Le montant ajusté du BAIIA[2)] s'est chiffré à 1 840 millions de dollars, pour une augmentation de 127 millions de dollars, ou 7,4 %.
- La marge brute exprimée en pourcentage[2)] du secteur Vente au détail est restée stable à 32,0 %.
- Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est chiffré à 714 millions de dollars, en hausse de 257 millions de dollars, ou 56,2 %. Le bénéfice net dilué par action ordinaire s'est établi à 2,37 $, pour une augmentation de 0,89 $, ou 60,1 %, qui s'explique principalement par l'incidence de la diminution des coûts au titre de certaines immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») en 2014, qui sont maintenant entièrement amorties, ainsi que par des charges qui avaient été comptabilisées à l'exercice précédent.

  Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société[2)] s'est élevé à 721 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 57 millions de dollars, ou 8,6 %.
- Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire[2)] s'est établi à 2,40 $, en hausse de 0,25 $, ou 11,6 %.
- Les dépenses d'investissement nettes se sont chiffrées à 239 millions de dollars, ce qui reflète des dépenses d'investissement brutes de 409 millions de dollars, déduction faite du produit de 170 millions de dollars tiré de la cession d'immeubles.
- La société a racheté aux fins d'annulation 2,05 millions d'actions ordinaires à un coût de 445 millions de dollars. Les flux de trésorerie disponibles[2)] provenant du secteur Vente au détail se sont chiffrés à 640 millions de dollars.
- Après la clôture du deuxième trimestre de 2025, le Conseil d'administration de la société a approuvé un fractionnement d'actions à raison de 4 pour 1, des actions ordinaires en circulation de la société. Le fractionnement d'actions sera réalisé sous la forme d'un dividende en actions, dans le cadre duquel la société émettra en faveur des actionnaires, trois actions ordinaires supplémentaires pour chaque action ordinaire détenue. Le fractionnement d'actions prendra effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025 pour les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 14 août 2025. Pour en savoir plus sur le fractionnement d'actions, veuillez consulter le communiqué publié à l'adresse loblaw.ca/fr/releases-and-statements/.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET SECTORIELS

Les tableaux qui suivent présentent les principales mesures de rendement de la société par secteur.

Pour les périodes closes le 14 juin 2025 et le 15 juin 2024 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2025 (12 semaines)**				2024 (12 semaines)			
	Vente au détail	**Services financiers**	**Élimi-nations**	**Total**	Vente au détail	Services financiers	Élimi-nations	Total
Produits	**14 389 $**	**377 $**	**(94) $**	**14 672 $**	13 658 $	367 $	(78) $	13 947 $
Marge brute[2)]	4 608 $	335 $	(94) $	4 849 $	4 370 $	329 $	(78) $	4 621 $
Marge brute exprimée en pourcentage[2)]	32,0 %	s.o.	— %	33,0 %	32,0 %	s.o.	— %	33,1 %
Résultat d'exploitation	**1 170 $**	**69 $**	**— $**	**1 239 $**	815 $	53 $	— $	868 $
Montant ajusté du résultat d'exploitation[2)]	1 180	69	—	1 249	1 096	53	—	1 149
Montant ajusté du BAIIA[2)]	1 759 $	81 $	— $	1 840 $	1 649 $	64 $	— $	1 713 $
Montant ajusté de la marge du BAIIA[2)]	12,2 %	s.o.	— %	12,5 %	12,1 %	s.o.	— %	12,3 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	173 $	39 $	— $	212 $	153 $	37 $	— $	190 $
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**997 $**	**30 $**	**— $**	**1 027 $**	662 $	16 $	— $	678 $
Impôt sur le résultat				270 $				180 $
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat[2)]				273				254
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle				43 $				38 $
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social				—				3
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société				**714 $**				457 $
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société[2)]				721				664
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)				**2,37 $**				1,48 $
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire[2)] (en dollars)				2,40 $				2,15 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)				**300,9**				308,8

Le tableau qui suit présente une répartition du chiffre d'affaires total et du chiffre d'affaires des magasins comparables de la société pour le secteur Vente au détail.

Pour les périodes closes le 14 juin 2025 et le 15 juin 2024 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2025 (12 semaines)**		2024 (12 semaines)	
	Chiffre d'affaires	**Chiffre d'affaires des magasins comparables**	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables
Secteur de l'alimentation au détail	**10 213 $**	**3,5 %**	9 653 $	0,2 %
Secteur des pharmacies au détail	**4 176**	**4,1 %**	4 005	1,5 %
Médicaments sur ordonnance et services de soins de santé	**2 255**	**6,2 %**	2 110	5,4 %
Produits de l'avant du magasin	**1 921**	**1,7 %**	1 895	(2,4) %

SECTEUR VENTE AU DÉTAIL

- Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 14 389 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, en hausse de 731 millions de dollars, ou 5,4 %.
  - Pour le secteur de l'alimentation au détail (Loblaw), le chiffre d'affaires s'est élevé à 10 213 millions de dollars et le chiffre d'affaires des magasins comparables a augmenté de 3,5 % (0,2 % en 2024).
    - L'inflation interne du prix des aliments de la société a été inférieure à l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin de 3,3 % (1,7 % en 2024).
    - L'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté et la taille du panier d'épicerie s'est accrue.
  - Pour le secteur des pharmacies au détail (Shoppers Drug Mart/Pharmaprix), le chiffre d'affaires s'est établi à 4 176 millions de dollars et le chiffre d'affaires des magasins comparables s'est accru de 4,1 % (1,5 % en 2024), le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé ayant affiché une augmentation de 6,2 % (5,4 % en 2024) et le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin ayant progressé de 1,7 % (diminution de 2,4 % en 2024).
    - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a augmenté de 6,2 % (5,4 % en 2024), ce qui est attribuable aux médicaments de spécialité. Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances a augmenté de 3,1 % (2,1 % en 2024) et la valeur moyenne des ordonnances s'est accrue de 3,9 % (1,9 % en 2024).
    - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 1,7 % (diminution de 2,4 % en 2024), en raison principalement de la croissance du chiffre d'affaires des produits de beauté et des produits en vente libre, en partie contrebalancée par la décision de retirer des tablettes certaines catégories de produits électroniques à faible marge.
  - Au deuxième trimestre de 2025, 10 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 1 les a fermées. La superficie du secteur Vente au détail s'est établie à 72,5 millions de pieds carrés, ce qui représente une augmentation nette de 1,2 million de pieds carrés, ou 1,7 %, par rapport au deuxième trimestre de 2024.
- Le résultat d'exploitation s'est établi à 1 170 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, en hausse de 355 millions de dollars, ou 43,6 %.
- La marge brute[2)] s'est établie à 4 608 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, en hausse de 238 millions de dollars, ou 5,4 %. La marge brute exprimée en pourcentage[2)] est demeurée stable à 32,0 %, en raison essentiellement des améliorations au chapitre des pertes liées aux stocks, en partie contrebalancées par des variations dans la composition du chiffre d'affaires des catégories des pharmacies au détail.
- Le montant ajusté du BAIIA[2)] s'est chiffré à 1 759 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, en hausse de 110 millions de dollars, ou 6,7 %, en raison d'une augmentation de la marge brute[2)], qui a été partiellement contrebalancée par une hausse des frais de vente et charges générales et administratives. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 19,8 %, soit une baisse favorable de 10 points de base, du fait principalement du levier d'exploitation découlant de l'augmentation du chiffre d'affaires et de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de certaines activités immobilières, en partie contrebalancés par les coûts supplémentaires liés à l'ouverture de nouveaux magasins et à l'installation de distribution automatisée.
- Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 588 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, en baisse de 80 millions de dollars, ou 12,0 %, en raison essentiellement de l'incidence de la diminution de l'amortissement relatif à certaines immobilisations incorporelles en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014, qui sont maintenant entièrement amorties, en partie contrebalancée par une hausse de l'amortissement des immobilisations corporelles liée aux conversions de magasins de détail et à l'ouverture de nouveaux magasins, ainsi que d'une augmentation de l'amortissement des actifs loués. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark Health Group (« Lifemark ») de 9 millions de dollars (115 millions de dollars en 2024).

SECTEUR SERVICES FINANCIERS

- Les produits se sont établis à 377 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, ce qui représente une augmentation de 10 millions de dollars, ou 2,7 %. L'accroissement découle surtout de la hausse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques La Boutique Mobile[MC] et de l'augmentation des produits de commissions d'assurance, partiellement contrebalancées par la baisse des produits d'intérêts.
- Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 30 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, ce qui représente une hausse de 14 millions de dollars, ou 87,5 %, attribuable essentiellement à l'augmentation des produits dont il est question ci-dessus, à la diminution des coûts d'exploitation et à la baisse des radiations liées aux créances sur cartes de crédit. Cette hausse a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des coûts liés au programme de fidélisation.

PERSPECTIVES[3)]

Loblaw continuera de viser l'excellence en matière de vente au détail tout en assurant la progression de ses initiatives de croissance, dans le but d'enregistrer des résultats opérationnels et financiers stables en 2025. Les secteurs d'activité de la société demeurent bien positionnés pour répondre aux besoins courants des Canadiens.

En 2025, les résultats de la société refléteront l'incidence de la 53e semaine, ce qui devrait se traduire par une augmentation du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire[2)] d'environ 2 %. Sur une base comparative annuelle, en excluant l'incidence de la 53e semaine, la société continue de s'attendre à ce que :

- ses activités de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- la croissance du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire[2)] se situe au haut de la fourchette à un chiffre;
- les investissements dans notre réseau de magasins et nos centres de distribution se poursuivent grâce à des investissements d'un montant net de 1,9 milliard de dollars, ce qui reflète des investissements en capital bruts d'environ 2,2 milliards de dollars, déduction faite d'un produit tiré des cessions d'immeubles d'environ 300 millions de dollars;
- le remboursement de capital aux actionnaires puisse avoir lieu de par l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (« ESG »)

Au deuxième trimestre de 2025, la société a continué de réaliser des progrès en lien avec ses deux piliers fondamentaux de son engagement envers la prospérité du Canada : lutter contre les changements climatiques et faire progresser l'équité sociale. En outre, la convention d'achat d'énergie renouvelable entre Loblaw et Corporation TC Énergie est entrée en vigueur en 2025. Cette convention garantit que 100 % de l'électricité qu'achète directement la société pour ses supermarchés, ses pharmacies, ses bureaux et ses centres de distribution implantés dans plus de 300 emplacements en Alberta provient de l'énergie éolienne et solaire. Par ailleurs, l'édition 2025 de la Course pour les femmes Pharmaprix[MD] a attiré des participants et des collecteurs de fonds dans 18 collectivités. Grâce à plus de 29 000 participants, cet événement a permis de recueillir au-delà de 3,8 millions de dollars pour soutenir des programmes locaux de santé mentale destinés des femmes d'un bout à l'autre du Canada.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Au cours du deuxième trimestre de 2025, la société a racheté 2,05 millions d'actions ordinaires aux fins d'annulation pour un coût de 445 millions de dollars. Pour l'exercice à ce jour, la société a racheté 4,5 millions d'actions ordinaires aux fins d'annulation pour un coût de 902 millions de dollars.

De temps à autre, la société participe à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence des déploiements de systèmes de TI. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, aux rubriques « Résultats d'exploitation consolidés et sectoriels » et « Perspectives ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et d'autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits dans le rapport de gestion de la société inclus dans son Rapport annuel de 2024 et dans sa notice annuelle 2024 pour l'exercice clos le 28 décembre 2024.

Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent communiqué de presse. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

DÉCLARATION DE DIVIDENDES

Après la clôture du deuxième trimestre de 2025, le Conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,5643 $ par action ordinaire (sans tenir compte du fractionnement d'actions), à payer le 1er octobre 2025 aux actionnaires inscrits le 15 septembre 2025.

EXTRAIT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

La société utilise des mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières, qui font l'objet d'un rapprochement et sont décrites en détail à l'Annexe 1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent communiqué de presse.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou les « PCGR »), elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Les tableaux qui suivent présentent sommairement les différences entre les mesures financières conformes aux PCGR et les mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de la société, qui font l'objet d'un rapprochement et sont décrites en détail à l'Annexe 1.

Pour les périodes closes le 14 juin 2025 et le 15 juin 2024 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2025 (12 semaines)**			2024 (12 semaines)		
	Mesures conformes aux PCGR	**Éléments d'ajustement**	**Mesures non conformes aux PCGR[2)]**	Mesures conformes aux PCGR	Éléments d'ajustement	Mesures non conformes aux PCGR[2)]
BAIIA	**1 839 $**	**1 $**	**1 840 $**	1 547 $	166 $	1 713 $
Résultat d'exploitation	**1 239 $**	**10 $**	**1 249 $**	868 $	281 $	1 149 $
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**212**	**—**	**212**	190	—	190
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**1 027 $**	**10 $**	**1 037 $**	678 $	281 $	959 $
Déduire les éléments suivants :						
Impôt sur le résultat	**270**	**3**	**273**	180	74	254
Participations ne donnant pas le contrôle	**43**	**—**	**43**	38	—	38
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées	**—**	**—**	**—**	3	—	3
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société[i)]	**714 $**	**7 $**	**721 $**	457 $	207 $	664 $
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	**2,37 $**	**0,03 $**	**2,40 $**	1,48 $	0,67 $	2,15 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – dilué (en millions)	**300,9**	**—**	**300,9**	308,8	—	308,8

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société dont le rachat a eu lieu le 8 janvier 2025.

Le tableau qui suit présente sommairement les éléments d'ajustement de la société, qui font l'objet d'un rapprochement et sont décrits en détail à l'Annexe 1.

Pour les périodes closes le 14 juin 2025 et le 15 juin 2024 (en millions de dollars canadiens)	**2025 (12 semaines)**	2024 (12 semaines)
Résultat d'exploitation	**1 239 $**	868 $
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	**9 $**	115 $
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	**2**	2
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	**—**	164
Profit sur la vente d'un immeuble non exploité	**(1)**	—
Éléments d'ajustement	**10 $**	281 $
Montant ajusté du résultat d'exploitation[2)]	**1 249 $**	1 149 $
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**212 $**	190 $
Impôt sur le résultat	**270 $**	180 $
Ajouter l'incidence de l'élément suivant :		
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt	**3 $**	74 $
Éléments d'ajustement	**3 $**	74 $
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat[2)]	**273 $**	254 $

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Rapport annuel de 2024 et Rapport du deuxième trimestre de 2025 à l'intention des actionnaires

Le Rapport annuel de 2024 et le Rapport du deuxième trimestre de 2025 à l'intention des actionnaires de la société sont disponibles sous l'onglet « Investisseurs » du site Web de la société, à loblaw.ca, et à sedarplus.ca.

Relations avec les investisseurs

Personne-ressource pour les investisseurs :
Roy MacDonald
Vice-président, Relations avec les investisseurs
investor@loblaw.ca

Personne-ressource pour les médias :
Scott Bonikowsky
Vice-président principal, Affaires corporatives et communications
pr@loblaw.ca

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire de SEDAR+ et au Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale de la société. La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses résultats financiers trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet « Investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse loblaw.ca.

Téléconférence et webémission

Les Compagnies Loblaw Limitée tiendra une téléconférence et une webémission le 24 juillet 2025 à 10 h (HE).

Pour accéder à la téléconférence, prière de composer le 416-945-7677 ou le 888-699-1199. La rediffusion sera disponible environ deux heures après la téléconférence au 289-819-1450 ou au 888-660-6345, code d'accès 28537#. Pour accéder à la webémission, veuillez cliquer sur l'onglet « Investisseurs » du site loblaw.ca. Préinscription possible.

De plus amples renseignements sur la téléconférence et la webémission se trouvent sur le site Web de Les Compagnies Loblaw Limitée à l'adresse loblaw.ca.

Notes de fin de document du communiqué de presse

1) Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs. Voir la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du Rapport du deuxième trimestre de 2025 à l'intention des actionnaires de la société pour une analyse des principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et des projections formulées aux présentes et pour connaître les principaux facteurs et hypothèses pris en compte lors de l'établissement de ces énoncés. Le présent communiqué de presse doit être lu en parallèle avec les documents que Les Compagnies Loblaw Limitée dépose, à l'occasion, auprès des autorités en valeurs mobilières et qui peuvent être consultés à sedarplus.ca et à loblaw.ca.
2) Voir la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » figurant en Annexe 1 du présent communiqué de presse, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
3) À lire en parallèle avec la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du Rapport du deuxième trimestre de 2025 à l'intention des actionnaires de la société.

ANNEXE 1 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

La société utilise les mesures financières et les ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers suivants : la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail; le montant ajusté du bénéfice avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »); le montant ajusté de la marge du BAIIA; le montant ajusté du résultat d'exploitation; le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières; le montant ajusté de l'impôt sur le résultat; le montant ajusté du taux d'impôt effectif; le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires; le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire; les flux de trésorerie disponibles; et le chiffre d'affaires des magasins comparables. Elle estime que ces mesures financières et ces ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance et sa situation financières, pour les raisons indiquées ci-dessous.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société ajuste ces éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Marge brute du secteur Vente au détail, montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté de la marge brute par secteur avec la marge brute par secteur, laquelle fait l'objet d'un rapprochement avec les produits et le coût des ventes qui sont présentés dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère la marge brute du secteur Vente au détail et le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail comme des mesures utiles l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes.

Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail correspond au montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, divisé par les produits du secteur Vente au détail.

	2025 (12 semaines)				2024 (12 semaines)			
Pour les périodes closes le 14 juin 2025 et le 15 juin 2024 (en millions de dollars canadiens)	**Vente au détail**	**Services financiers**	**Élimi-nations**	**Total**	Vente au détail	Services financiers	Élimi-nations	Total
Produits	**14 389 $**	**377 $**	**(94) $**	**14 672 $**	13 658 $	367 $	(78) $	13 947 $
Coût des ventes	**9 781**	**42**	**—**	**9 823**	9 288	38	—	9 326
Marge brute	**4 608 $**	**335 $**	**(94) $**	**4 849 $**	4 370 $	329 $	(78) $	4 621 $
Montant ajusté de la marge brute	**4 608 $**	**335 $**	**(94) $**	**4 849 $**	4 370 $	329 $	(78) $	4 621 $

Montant ajusté du résultat d'exploitation, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA
Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance de ses activités courantes et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA correspond au montant ajusté du BAIIA, divisé par les produits.

	2025 (12 semaines)			2024 (12 semaines)		
Pour les périodes closes le 14 juin 2025 et le 15 juin 2024 (en millions de dollars canadiens)	**Vente au détail**	**Services financiers**	**Total**	Vente au détail	Services financiers	Total
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société			**714 $**			460 $
Ajouter l'incidence des éléments suivants :						
Participations ne donnant pas le contrôle			**43**			38
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières			**212**			190
Impôt sur le résultat			**270**			180
Résultat d'exploitation	**1 170 $**	**69 $**	**1 239 $**	815 $	53 $	868 $
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :						
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	**9 $**	**— $**	**9 $**	115 $	— $	115 $
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	**2**	**—**	**2**	2	—	2
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	**—**	**—**	**—**	164	—	164
Profit sur la vente d'un immeuble non exploité	**(1)**	**—**	**(1)**	—	—	—
Éléments d'ajustement	**10 $**	**— $**	**10 $**	281 $	— $	281 $
Montant ajusté du résultat d'exploitation	**1 180 $**	**69 $**	**1 249 $**	1 096 $	53 $	1 149 $
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	**588**	**12**	**600**	668	11	679
Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	**(9)**	**—**	**(9)**	(115)	—	(115)
Montant ajusté du BAIIA	**1 759 $**	**81 $**	**1 840 $**	1 649 $	64 $	1 713 $

Outre les éléments dont il est question plus haut à la section portant sur le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, le montant ajusté du BAIIA a été touché, le cas échéant, par les éléments suivants :

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 050 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. En 2024, l'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'est établi à 479 millions de dollars. L'amortissement annuel diminuera pour atteindre environ 130 millions de dollars en 2025, des montants de 110 millions de dollars et de 6 millions de dollars ayant été respectivement comptabilisés aux premier et deuxième trimestres de 2025. L'amortissement annuel sera d'environ 30 millions de dollars en 2026 et par la suite.

L'acquisition de Lifemark en 2022 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 299 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change La société est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, la société a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que la société utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par la société; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif Le 24 juillet 2024, la société et George Weston Limitée (« Weston ») ont conclu une entente de règlement contraignante et, le 31 janvier 2025, la société et Weston ont conclu un accord de règlement afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif intentées contre elles à l'échelle nationale du fait de leur implication dans un arrangement de fixation des prix de certains produits de boulangerie emballés dans l'ensemble de l'industrie. Au deuxième trimestre de 2024, des charges de 164 millions de dollars ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives au titre de la part de la société dans le règlement total et les coûts connexes. L'accord de règlement a été approuvé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario en mai 2025 et, s'il est approuvé par le tribunal au Québec, il mettra fin à l'ensemble des recours des consommateurs contre la société et Weston relativement à cette affaire.

Profit sur la vente d'un immeuble non exploité Au deuxième trimestre de 2025, la société a comptabilisé un profit de 1 million de dollars (néant en 2024) lié à la vente d'un immeuble non exploité à un tiers.

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui sont présentées dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance financière sous-jacente et pour la prise de décisions concernant ses activités de nature financière.

Pour les périodes closes le 14 juin 2025 et le 15 juin 2024 (en millions de dollars canadiens)	**2025 (12 semaines)**	2024 (12 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**212 $**	190 $
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**212 $**	190 $

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt effectif Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de l'impôt sur le résultat avec l'impôt sur le résultat qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté de l'impôt sur le résultat comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le montant ajusté du taux d'impôt effectif correspond au montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par la somme du montant ajusté du résultat d'exploitation diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Pour les périodes closes le 14 juin 2025 et le 15 juin 2024 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2025 (12 semaines)**	2024 (12 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation[i)]	**1 249 $**	1 149 $
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[i)]	**212**	190
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	**1 037 $**	959 $
Impôt sur le résultat	**270 $**	180 $
Ajouter l'incidence de l'élément suivant :		
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt[ii)]	**3**	74
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	**273 $**	254 $
Taux d'impôt effectif	**26,3 %**	26,5 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	**26,3 %**	26,5 %

i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté dans le tableau ci-dessus.

ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Pour les périodes closes le 14 juin 2025 et le 15 juin 2024 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2025 (12 semaines)**	2024 (12 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	**714 $**	460 $
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	**—**	(3)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	**714 $**	457 $
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	**714 $**	460 $
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	**7**	207
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	**721 $**	667 $
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	**—**	(3)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	**721 $**	664 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	**300,9**	308,8

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire pour les périodes closes aux dates indiquées.

	2025 (12 semaines)		2024 (12 semaines)	
Pour les périodes closes le 14 juin 2025 et le 15 juin 2024 (en millions de dollars canadiens/en dollars canadiens)	**Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société**	**Bénéfice net dilué par action ordinaire**	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire
Montant présenté	**714 $**	**2,37 $**	457 $	1,48 $
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	**6 $**	**0,02 $**	84 $	0,27 $
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	**2**	**0,01**	2	0,01
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	**—**	**—**	121	0,39
Profit sur la vente d'un immeuble non exploité	**(1)**	**—**	—	—
Éléments d'ajustement	**7 $**	**0,03 $**	207 $	0,67 $
Montant ajusté	**721 $**	**2,40 $**	664 $	2,15 $

Flux de trésorerie disponibles Le tableau qui suit présente le rapprochement, par secteur d'exploitation à présenter, des flux de trésorerie disponibles avec les entrées nettes liées aux activités d'exploitation. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

	2025 (12 semaines)				2024 (12 semaines)			
Pour les périodes closes le 14 juin 2025 et le 15 juin 2024 (en millions de dollars canadiens)	**Vente au détail**	**Services financiers**	**Élimi-nations[i)]**	**Total**	Vente au détail	Services financiers	Élimi-nations[i)]	Total
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	**1 505 $**	**(166) $**	**24 $**	**1 363 $**	1 410 $	(32) $	23 $	1 401 $
Moins :								
Dépenses d'investissement[ii)]	**403**	**6**	**—**	**409**	489	6	—	495
Intérêts payés[i)]	**71**	**—**	**24**	**95**	73	—	23	96
Paiements au titre de la location, montant net	**391**	**—**	**—**	**391**	373	—	—	373
Flux de trésorerie disponibles	**640 $**	**(172) $**	**— $**	**468 $**	475 $	(38) $	— $	437 $

i) Les intérêts payés sont inclus dans les entrées nettes liées aux activités d'exploitation du secteur Services financiers.

ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de la période à l'étude.

Chiffre d'affaires des magasins comparables Le chiffre d'affaires des magasins comparables correspond au chiffre d'affaires du secteur Vente au détail tiré des magasins exploités pendant les deux périodes comparables, y compris les magasins ayant subi une relocalisation, une conversion, une expansion, une réduction ou une rénovation. La société estime que cette mesure est utile pour évaluer les tendances en matière de ventes, compte non tenu de l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins.